

LE PAYS DE CENTRE OUEST BRETAGNE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE CENTRE OUEST BRETAGNE



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays du Centre Ouest Bretagne comprend 109 communes regroupées comme suit dans 11 Communautés de communes :

- la Communauté de communes du Pays du Roi Morvan (25 712 habitants) ;
- la Communauté de communes de Kreiz Breizh (20 582 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Chateauneuf (14 732 habitants) ;
- la Communauté de communes du Poher (13 953 habitants) ;
- la Communauté de communes du Canton de Callac (6 397 habitants) ;
- la Communauté de communes de la Région de Pleyben (6 273 habitants) ;
- la Communauté de communes de Yeun Elez (4 286 habitants) ;
- la Communauté de communes des Monts d'Arrée (3 993 habitants) ;
- la Communauté de communes de Guerlédan (3 517 habitants) ;
- la Communauté de communes de Corlay (3 057 habitants) ;
- la Communauté de communes de l'Argoat (1 343 habitants).

Sa population (103 845 habitants au dernier recensement, - 5,2 % entre 1990 et 1999) se répartit entre :

- 4 communes principales :
 - ♦ CARHAIX-PLOUGUER : 7 468 habitants,
 - ♦ GOURIN : 4 464 habitants,
 - ♦ ROSTRENEN : 3 616 habitants,
 - ♦ CHATEAUNEUF DU FAOU : 3 595 habitants.
- et 105 communes rurales qui regroupent ensemble 82% de la population.

Pays essentiellement rural, sa densité d'habitants est la plus faible des Pays bretons : 32 habitants au km². Quatre communes sur cinq ont une densité d'habitants inférieure à 40 habitants au km².

Sur le territoire du Pays, les surfaces en herbe sont plutôt prédominantes par rapport aux terres labourées, les cantons les plus herbagers étant ceux de CALLAC, GOURIN, HUELGOAT, ROSTRENEN, et SAINT-NICOLAS-DU-PELEM. Les terres labourées prennent le pas sur les surfaces en herbe plutôt en périphérie du Pays (cantons de CARHAIX-PLOUGUER, PLEYBEN, MUR-DE-BRETAGNE). Dans le reste du Pays, on observe une quasi parité entre surfaces en herbe et terres labourées.

Le Pays du Centre Ouest Bretagne peut être considéré comme le « château d'eau » de la Bretagne. Son territoire comprend les hauts bassins versants de l'Aulne, du Trieux, du Léguer, de l'Ellé, du Scorff, et du Blavet, rivières à migrateurs réputées. Leurs vallées sont accompagnées de marais, landes, tourbières, forêts... , accueillants pour une flore et une faune diversifiée.



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le Pays du Centre Ouest Bretagne :

- 130 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface globale de près de 11 100 ha. Plus de la moitié de ces sites sont des tourbières (42 sites), des landes (20 sites), et des étangs (17 sites). A noter également la grande qualité des rivières (33 ZNIEFF rivières de type 1) ;
- 16 ZNIEFF de type 2, pour une surface globale de 13 200 ha, certaines étant très étendues comme le site des Monts d'Arrée, la bassin de l'Ellé, ou la vallée de l'Aulne ;
- 102 tourbières d'intérêt régional (incluant celles répertoriées en ZNIEFF) ;
- 6 sites géologiques remarquables.

Les rivières du Pays sont pour l'essentiel classées à migrateurs.

Le Pays du Centre Ouest Bretagne recèle 17 espaces remarquables pour les mammifères (loutre d'Europe, chauves-souris) : vallée du Scorff, de l'Elez, le canal de Nantes à Brest, d'anciennes mines, combles et clochers d'églises....

- **Les sites protégés**

Le Pays comprend :

- une Réserve Naturelle : la tourbière du Venec ;
- trois sites soumis à un arrêté préfectoral de conservation des biotopes ;
- 14 sites classés au titre de la loi de 1930 (ponctuels), et 14 sites inscrits.

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays du Centre Ouest Bretagne accueille (en totalité ou en partie) 11 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une surface globale sur le territoire du Pays de l'ordre de 14 000 ha :

- des sites liés aux rivières : Léguer, Blavet et Hyères, Scorff, Ellé, Aulne ;
- des sites forestiers : forêts de Huelgoat, du Cranou, de Quénécan ;
- des grands ensembles : les Monts d'Arrée, le complexe de l'est des Montagnes Noires.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique développe son action sur l'ouest du territoire du Pays.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le patrimoine naturel est omniprésent et de grande qualité, voire emblématique,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette qualité existe, de même qu'un consensus pour son maintien.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ Recenser les zones humides à préserver.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 25 communes. Pour 11 d'entre elles, le PLU est en révision, et pour 2 communes, le PLU est en cours d'élaboration. Par ailleurs, 19 communes disposent d'une carte communale. Pour 64 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

- **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales n'a augmenté que de 1,5 % entre 1990 et 1999. Le taux de résidences secondaires n'a pas cessé en revanche d'augmenter pour atteindre 14,5% en 1999. La part du logement individuel est de 94%, en rapport avec le caractère rural du territoire.

- **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 57 communes (sur 109 au total soit 52%), un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.

- **Patrimoine**

Du point de vue du patrimoine historique, le Pays de Centre Ouest Bretagne compte 103 édifices (Monuments Historiques classés) sur 53 communes, dont 40 dolmens, 48 édifices religieux, 9 édifices civils, 4 fontaines et 2 calvaires.

- **Transports - Déplacements**

Le Pays est traversé d'est en ouest par la RN 164, dont quelques tronçons sont à 2x2 voies. CARHAIX-PLOUGUER constitue en outre un carrefour routier important : liaisons vers GUINGAMP et MORLAIX au nord, vers LORIENT au sud. La gare de CARHAIX n'est accessible qu'à l'omnibus ralliant GUINGAMP.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le patrimoine historique est attractif,
- (-) le territoire n'est que très partiellement couvert par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- Les prélèvements d'eau

Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	6	7 746 200	24	5 225 100
Industriel (2001)	4	806 300	7	761 500
Irrigation* (2000)	4	69 000	7	195 500

* Surface irriguée : 300,6 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP, au regard des teneurs moyennes en nitrates, est satisfaisante sur l'essentiel du Pays : teneurs moyennes inférieures à 25 mg/l. Néanmoins, ces dernières sont comprises entre 40 et 50 mg/l dans certains secteurs (par exemple autour de PLEYBEN et de GUEMENE SUR SCORFF) et comprises entre 25 et 40 mg/l dans quelques autres secteurs (dans la moitié sud du Pays).

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages AEP situés sur le territoire est le suivant :

- dans les Côtes d'Armor :
 - ♦ eaux de surface : les deux prises d'eau AEP sur le territoire du Pays ont un périmètre de protection en place ;
 - ♦ eaux souterraines : pour 15 captages, la DUP est intervenue ; pour 5 captages, la procédure est à achever.
- dans le Morbihan :
 - ♦ eaux de surface : la procédure reste à achever pour les 4 prises d'eau situées sur le territoire du Pays ;
 - ♦ eaux souterraines : pour 7 captages, la DUP est intervenue ; la procédure est à achever pour 2 captages ;
- dans le Finistère :
 - ♦ eaux de surface : pour les 3 prises d'eau situées sur le territoire du Pays, la procédure n'est pas terminée ;
 - ♦ eaux souterraines : pour 13 captages, la procédure est terminée ; elle reste à achever pour 38 captages.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est satisfaisante,
- (-) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP est insuffisamment avancée.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Achever de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Valoriser la ressource en eau de qualité.

4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Centre Ouest Bretagne 4 chaufferies au bois (une piscine, un lycée, un collège et une cité administrative), et une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères avec récupération d'énergie.

D'autre part, il existe un parc éolien en service à PLOUYE (4 éoliennes de 750kW, puissance totale 3MW).

Enfin, on dénombre trois gros consommateurs d'électricité.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) un savoir-faire local existe en matière de mise en œuvre de la filière bois - énergie,
- (+) le potentiel éolien est réel et bénéficie d'un exemple de réalisation.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

7 communes sont soumises au risque inondation. En réponse, 3 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont prescrits.

- **Risques technologiques**

Le risque industriel concerne 2 communes, le risque transport de matières dangereuses 1 commune, le risque barrage 8 communes, le risque nucléaire 1 commune.

- **Autres risques**

On recense 12 établissements industriels qui disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

→ FORCES ET FAIBLESSES

(-) un certain nombre de communes sont exposées aux risques naturels et technologiques.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Mener à terme l'élaboration des PPRI.



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

Il existe sur le Pays de Centre Ouest Bretagne 3 établissements industriels soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air).

• **Les sols**

- 1 seul site dont les sols sont pollués est recensé sur le Pays. Il s'agit d'un ancien stockage d'hydrocarbures à CALLAC dont une dépollution partielle a été réalisée.
- Au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante : 69 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel -ZES- (production supérieure à 170 kg-N/ha/an), et 40 communes présentent une production d'azote animal comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an.



• **Les eaux continentales**

- Les établissements industriels soumis à autosurveillance eau/agroalimentaire sont au nombre de 26 ; leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 15 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome pour 8 d'entre eux (dont un lagunage),
 - ♦ via un épandage pour 3 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

Commune	Nombre d'établissement	Lieu du rejet	Traitement
BRENNILIS	1	Roudoudour	SEC Brennilis
CARHAIX-PLOUGUER	3	Hyère	SEC Carhaix-Plouguer
CLEDEN-POHER	1		Epdandage
CHATEAUNEUF-DU- FAOU	1	Aulne	SEA+épandage
LE FAOUE	1	Ellé	SEC Le Faouet
GLOMEL	1	Ruisseau St-Jacques	SEC Rostrenen
GOURIN	3	Inam	SEC Gourin, épandage, lagunage
GUISCRIF	1	Isole	SEA
LANVENEGEN	1		Epdandage
KERNASCLEDEN	1		SEA + épandage
LIGNOL	3	Kergustan	SEC Lignol
MAEL-CARHAIX	1		SEA + épandage
LE MOUSTOIR	1		Epdandage
MUR-DE-BRETAGNE	3	Poulancr. Lac de Guerlédan	SEC Mur-de-Bretagne (2) SAE (1)
PLOURAY	1	Stanven → Ellé	SEA
POULLAOUEN	1	Aulne	SEA
ROSTRENE	1	Ruisseau St-Jacques	SEC Rostrenen
ST-NICOLAS-DU-PÉLEM	1	Sulon	SEC St-Nicolas

- 1 établissement (non agroalimentaire) à GLOMEL (production d'andalousite) est soumis à autosurveillance / eau (rejets dans l'Ellé après traitement),
- 7 carrières sont soumises à autosurveillance / eau (milieux naturels concernés par ces rejets : ruisseau de Guervily, l'Odet, l'Aulne, la rivière de St-Rivoal, le Mendy, l'Elez, et le ruisseau de Goaranvec).

On dénombre 55 stations d'épuration collectives sur le territoire du Pays pour une capacité globale de 325 770 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 3 stations,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 3 stations,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 11 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 36 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- dans le Finistère, l'Hyères et l'Aulne présentent des eaux de qualité satisfaisante (respectivement passable et bonne), excepté vis-à-vis des nitrates (qualité mauvaise),
- dans les Côtes d'Armor :
 - ♦ matières organiques et oxydables :
 - ♦ très bonne : l'Hyères (puis bonne à passable), le Sulon (puis bonne), le Daoulas,
 - ♦ bonne : l'Aulne,
 - ♦ passable : le canal de Nantes à Brest,
 - ♦ mauvaise à passable : le Blavet,
 - ♦ matières azotées :
 - ♦ bonne : le Daoulas,
 - ♦ bonne puis passable : l'Hyères, l'Aulne, le canal de Nantes à Brest, le Blavet,
 - ♦ mauvaise : le Corlay,
 - ♦ nitrates : qualité mauvaise à très mauvaise de manière générale,
 - ♦ matières phosphorées : bonne qualité de manière générale.
- dans le Morbihan : l'Ellé, l'Inan, et le Scorff présentent une bonne qualité excepté vis-à-vis des nitrates.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les rejets atmosphériques sont limités et circonscrits géographiquement,
- (+) le Pays ne compte qu'un seul site dont les sols sont pollués (dépollution engagée),
- (-) 63 % des communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) au regard de la production d'azote animal,
- (-) 60 % des rejets de l'activité agroalimentaire se font via une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité physico-chimique des eaux de surface est préoccupante, surtout si l'on considère que les cours d'eau concernés débutent leur parcours sur le territoire du Pays (bassins versants amont).

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite des actions de reconquête de la qualité de l'eau :
 - résorption des excédents d'azote animal,
 - généralisation des opérations bassin versant.
- ♦ Engager une réflexion sur les avantages comparés épuration collective / épuration autonome pour les établissements industriels.
- ♦ Poursuite des efforts en matière d'assainissement collectif (nouvelles stations, surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).
- ♦ Définir un plan de valorisation des boues des stations d'épuration.





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 1 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupération d'énergie, à CARHAIX-
PLOUGUER,
- un centre de transfert à CHATEAUNEUF-DU-FAOU,
- 12 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 88 communes (sur 109) à l'initiative de 8 structures.

Concernant les 57 décharges recensées, 21 sont réhabilitées. Pour 3 décharges, une étude est en cours.

- **Déchets industriels spéciaux**

2 établissements industriels sont producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance :

- DAMREC à GLOMEL (production d'andalousite) : 1 042 t/an,
- SIRCOB à CARHAIX-PLOUGUER (UIOM) : 830 t/an.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) un savoir-faire local existe en matière de mise en œuvre de collecte sélective,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) la collecte sélective n'est pas généralisée à tout le territoire,
- (-) la dispersion de la population dans l'espace rural, et sa faible densité peuvent constituer une contrainte à la généralisation de la collecte sélective,
- (-) les centres de stockage sont absents,
- (-) le processus de réhabilitation des décharges est faiblement avancé.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Etendre la collecte sélective à tout le territoire ou renforcer la sélectivité de la collecte sur les secteurs les plus habités.
- ♦ Développer le tri avant traitement (réduction des déchets ultimes) et le recyclage.
- ♦ Engager une réflexion sur les besoins en centre de stockage et leur nature.
- ♦ Achever la réhabilitation des décharges.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets banals (réduction à la source).



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

8 structures d'éducation à l'environnement sont recensées sur le Pays :

- 3 Maisons de la Nature et structures assimilables :
 - ♦ l'Abeille Vivante (LE FAOUET),
 - ♦ la Maison de la Nature (GLOMEL),
 - ♦ Les Forges des Salles (PERRET),

- 3 centres d'initiation à l'environnement :
 - ♦ CPTDE à BRASPARTS,
 - ♦ Camina 22 à PLELAUFF,
 - ♦ Skol louarnig à SPEZET,

- 2 fermes pédagogiques :
 - ♦ ferme pédagogique Ducos (ST-NICODEME),
 - ♦ ferme (TREMARGAT).

D'autre part, 4 associations agréées pour la protection de la nature développent leur action sur le territoire du Pays :

- l'association « Vivre dans les Monts d'Arrée » (action sur 42 communes),
- l'association CICINDELE (action sur 14 communes),
- l'association de QUIMPER et des environs pour la pêche et la protection du milieu aquatique (action sur 1 commune),
- Vivarmor Nature - groupement pour l'étude et la protection de la nature en baie de St-Brieuc (action sur 1 commune).

A noter également qu'une partie du territoire du Pays s'inscrit dans le Parc Naturel Régional d'Armorique, acteur majeur en matière d'éducation à l'environnement.

Enfin, 4 entreprises sont certifiées ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les structures d'éducation à l'environnement sont présentes et diverses sur le Pays,
- (-) la motivation des entreprises pour le management environnemental est faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Mettre en réseau les structures d'éducation à l'environnement.
- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement et aux technologies propres.
- ♦ Réaliser une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement déjà existants (observatoires, tableaux de bord...) et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
 - ♦ identifier les besoins en centres de stockage,
 - ♦ agir dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>



ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

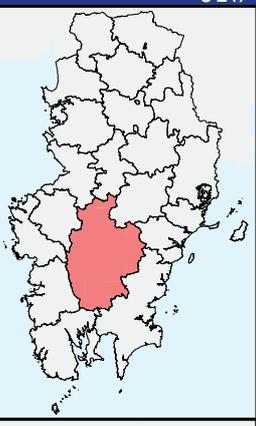
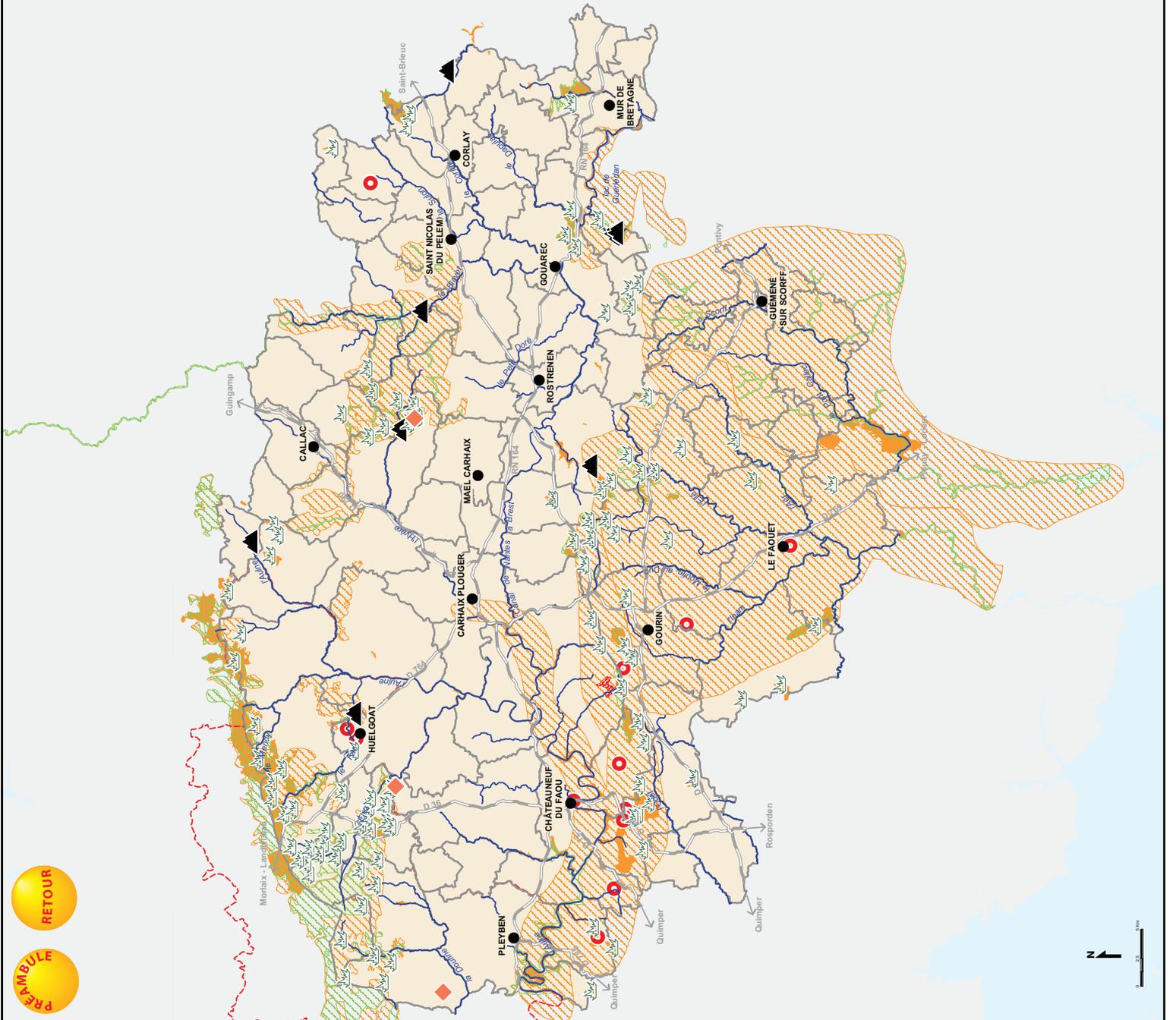
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

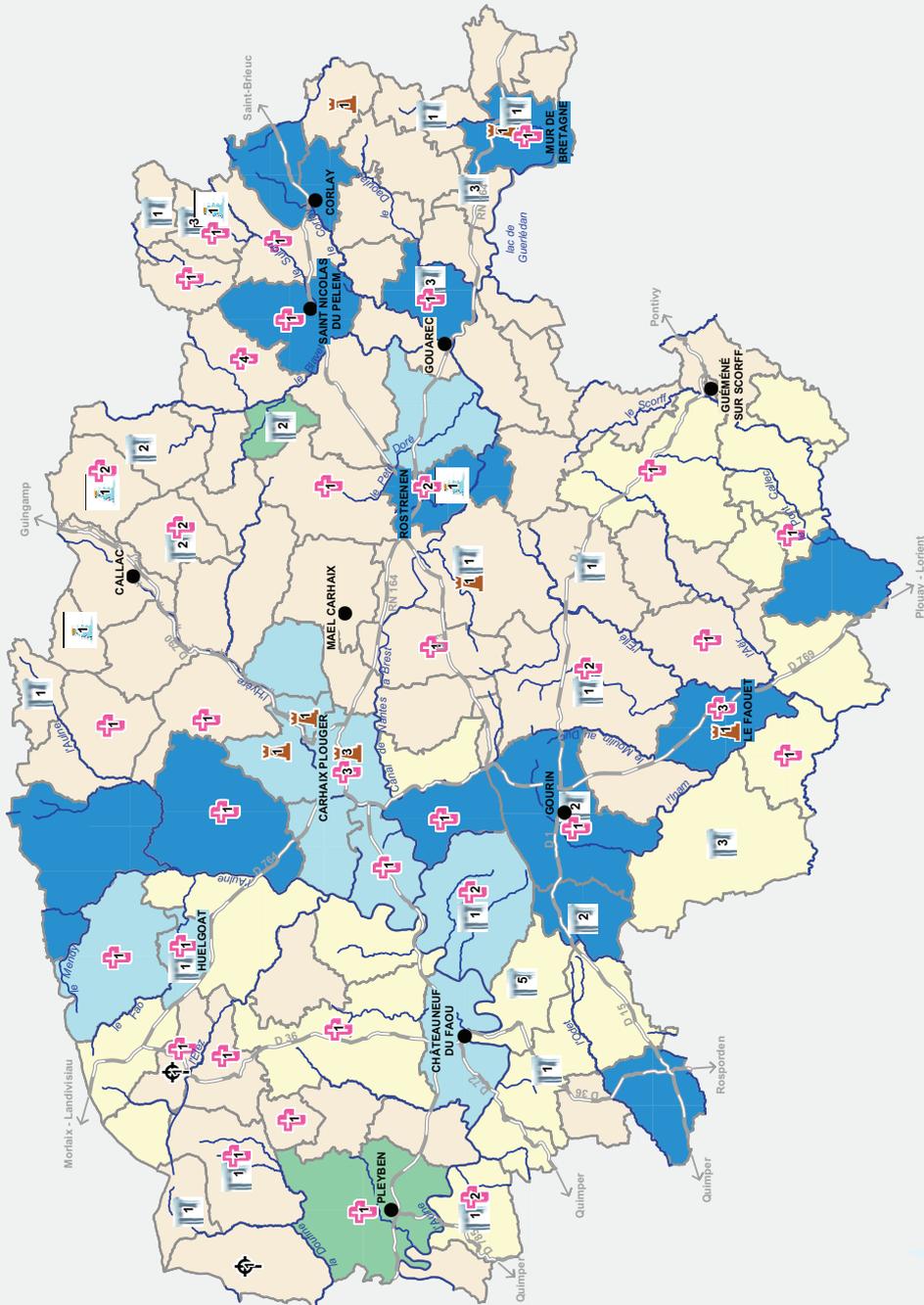
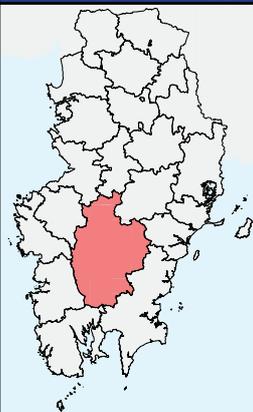
Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 Voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 22, 29 et 56
- Cifés d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site Internet Mérimée





RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

★ Présence de ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILLO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

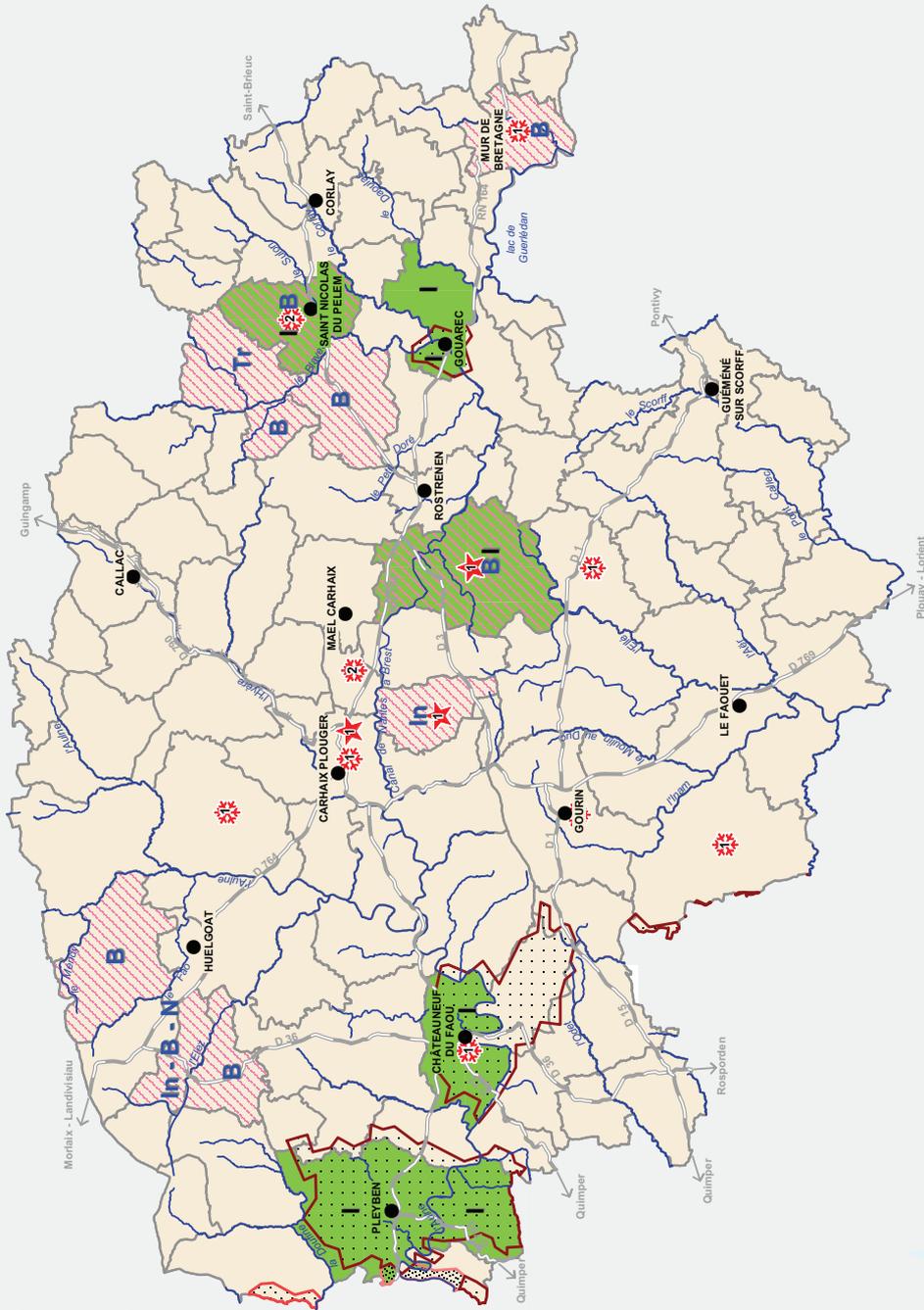
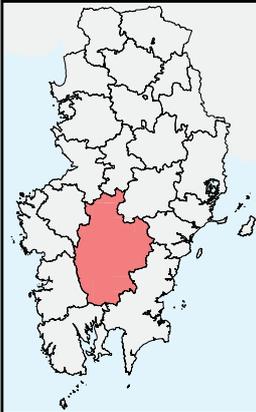
Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée
- Limite communale
- Cours d'eau

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- DIREN



0 5 10 km

Altération des milieux
par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERNÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

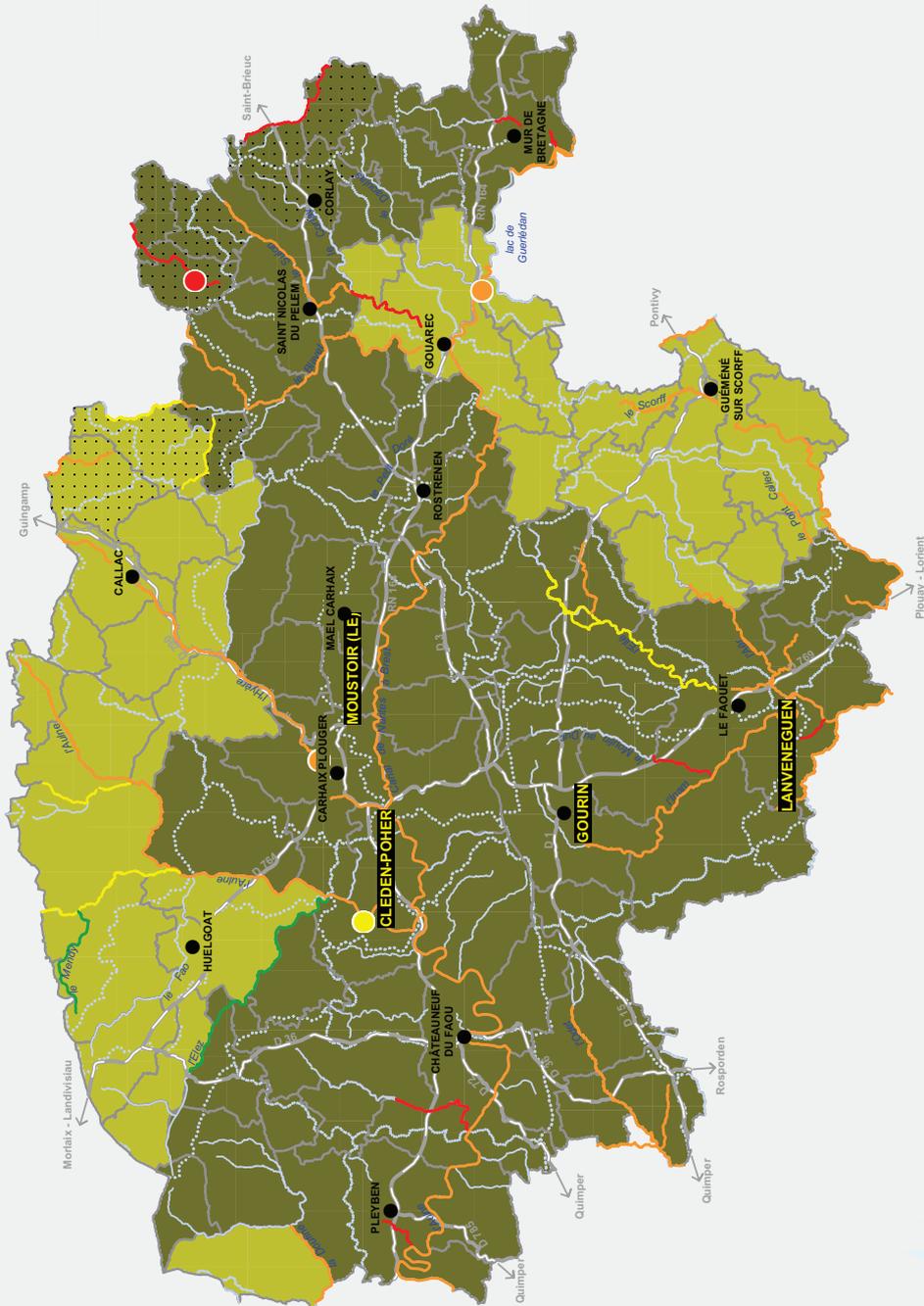
- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC de Guerlédan
- CC du Poher
- CC Pays de Châteauneuf
- SIEOM Saint Nicolas du Pelem
- SIVOM de Rostrenen
- SIVOM Pleyben
- SIVR Huelgoat
- SIVOM de Callac
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 votes
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

